



CESER – Assemblée plénière du 20/09/2019

« Avis relatif à la convention TER »

Déclaration du groupe CGT

Le groupe CGT salue le travail réalisé par les deux rapporteurs, Stéphane Baly et Vincent Lurot, par la commission et par son président. Nous saluons plus particulièrement le travail et la disponibilité des salariés du CESER, en premier lieu de la chargée de mission, Éléonore Deprez.

Par contre, nous déplorons encore une fois les conditions dans lesquelles le CESER est amené à donner son avis : les délais résultant d'une saisine très tardive, l'impossibilité dans laquelle la commission s'est trouvée d'examiner les 116 annexes au projet de délibération, le fait que le chapitre sur la gratuité en cas de pic de pollution ne soit toujours pas écrit.

Le texte du projet de délibération du Conseil régional n'est donc visiblement pas stabilisé : l'avis du CESER sera-t-il à nouveau sollicité en cas d'éléments nouveaux ou changeants ?

Le groupe CGT tient à rappeler son opposition à l'ouverture à la concurrence :

- Engagée avec des entreprises à capitaux publics (la Caisse des Dépôts et Consignations, des filiales de la SNCF), elle va placer la SNCF dans une spirale de dumping social préjudiciable aux usagers eux-mêmes.
- La cause majeure des dégradations et des dysfonctionnements est l'état actuel du réseau et des infrastructures. Changer d'opérateur ne modifiera pas la donne en ce qui concerne les investissements urgents à réaliser.

Nous partageons le positionnement de l'avis pour une convention tripartite : elle donnerait à la Région la possibilité d'un regard et d'une intervention sur la maintenance, sur l'amélioration du réseau, sur le développement et la non fermeture de lignes, etc.

Nous insistons sur la présence indispensable de contrôleurs dans tous les trains. Ils n'ont pas qu'un rôle de contrôle, ils ont aussi et surtout des fonctions de sécurité, de sûreté et de service à bord.

Nous demandons également que les objectifs soient consignés non pas en termes de recettes mais d'amélioration quantitative et qualitative de l'offre. La finalité doit être clairement plus d'usagers mais également des conditions correctes de confort et d'accessibilité.

Les lignes TET (Trains d'Équilibre du Territoire) sont, comme leur nom l'indique, des lignes conçues pour la préservation de l'équilibre des territoires. En transférant à la Région la charge de ces lignes, qui plus est sans compensation intégrale du coût, l'État s'exonère de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'égalité d'accès au service public du transport.

Tout ceci nous amène à souligner l'importance :

- D'avoir une vision prospective de l'aménagement du territoire entraînant la programmation d'investissements sur les infrastructures et sur les matériels destinés aux voyageurs comme au fret ;
- De partir des besoins des usagers.

Le groupe CGT partage l'essentiel du contenu de l'avis. Il émettra un vote favorable.